

OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Décret n°2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au Comité Economique et Social
Avoir la capacité de présider les réunions du CSE et d'apporter des réponses aux élus du personnel.
Obligations concernant les élections des élus : Art. R.2314-22 ; la communication de certains éléments : art. R2312-1, -5, -16 ; la participation aux enquêtes : R2312-2.

PUBLIC CONCERNE

Présidents de CSE des entreprises d'au moins 11 salariés.

PRE-REQUIS

Être président de CSE, soit de droit, soit par délégation.

OBJECTIFS

Rendre l'apprenant capable de :

- Maîtriser le fonctionnement du CSE
- Comprendre le rôle d'un président de CSE
- Mener les missions d'un président de CSE dans le respect du cadre réglementaire
- Animer son CSE afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail de l'établissement

CONTENU :

Le fonctionnement du CSE

Les élections
Les moyens d'actions (heures de délégation, liberté de circulation...)
Les moyens à allouer au CSE (local, affichage, budgets, BDESE...)
Les réunions (plénières et extraordinaires)

Le président et le CSE

Les relations entre le président et les élus
Les missions du président (ordre du jour, convocation aux réunions...)

Le délit d'entrave

Définitions
Conséquences

Les procédures particulières

Les visites de site
Les enquêtes en cas de DGI et d'utilisation du droit de retrait
Les enquêtes en cas d'AT/MP/MCP

Focus : le DU, le PAPRI Pact

METHODE PEDAGOGIQUE

Présentation magistrale – Echanges avec les participants sur leurs situations concrètes.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Diaporama – documentation remise.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation formative est menée durant la formation.
QCM de vérification d'appropriation.

INTERVENANT

Formateur avec au moins cinq ans d'expérience en tant que formateur CSE.

AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations, délivrées par l'INRS et l'Assurance Maladie, et des agréments, délivrés par la préfecture des Hauts-de-France, pour dispenser les formations en prévention des risques professionnels.

VALIDATION DE LA FORMATION.

Attestation de fin de formation

DUREE FORMATION

1 jour (7 heures de face à face pédagogique)

RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences est recommandé tous les 4 ans.

NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes
- minimum 4 personnes

MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.